

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. **Bruno Brochard**, Maire de Moléans.

Présents : MM. Bruno **Brochard**, Jean-Luc **Grare**, Laurent **Plessis**, Mmes Corinne **Girard**, Sophie **Vella**, Emmanuelle **Maupou Dubois**, MM. Brossinsongo **Mbrennga Teh Nzogningamby**, Sébastien **Serreau**, Patrice **Bruneau** et José **Leite De Carvalho**

Absente excusée : Mme Maryline **Renoncé-Seigneuret** (*pouvoir donné à Mme Maupou Dubois*)

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Mme Emmanuelle **Maupou Dubois** a été nommée secrétaire de séance

.....
La convocation a été adressée le 10 septembre 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- Projet agrivoltaïque Dunois
- Renouvellement convention ADS 2025-2027
- Renouvellement convention mise à disposition individuelle au SIRPRS
- Convention de transfert de fiscalité ZA de Marboué
- Questions et informations diverses

M. le Maire a demandé à la secrétaire de séance si le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024 soulève des observations. Il est approuvé par le Maire et la secrétaire.

ORDRE DU JOUR

Projet agrivoltaïque du Dunois - Délibération n°24-21 (publiée le 26/09/2024)

Présentation

Un projet d'envergure porté par des acteurs locaux et reconnus

Le projet de centrale agrivoltaïque est porté par la société Bel Energia, un acteur reconnu dans le domaine des énergies renouvelables, en collaboration avec trois exploitants agricoles locaux : la Société Civile d'Exploitation Agricole (S.C.E.A.) Fresne (Villemaury), la S.C.E.A. Beauvoir (Châteaudun) et la S.C.E.A. Terrier (Etauville – commune de Villemaury). Cette initiative s'inscrit dans une démarche durable et respectueuse de l'environnement, tout en contribuant au développement économique local.

Production d'énergie renouvelable d'envergure

Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques sur des parcelles agricoles situées sur les communes de Jallans, Villemaury et Moléans (*soit une surface totale de 144 ha*). La puissance de la centrale est estimée à 100,41 MWc, ce qui représente l'équivalent de la consommation électrique d'environ 19 000 foyers.

Technologie innovante et compatible avec des activités agricoles

44,7 hectares de panneaux photovoltaïques de type trackers (panneaux pivotants) seront installés, permettant de suivre la course du soleil (est-ouest) et d'optimiser la production d'énergie. De plus les trackers seront pilotables en fonction des interventions culturales, garantissant une compatibilité optimale avec les activités agricoles.

Projet soutenu par les acteurs locaux et les autorités

Le projet a fait l'objet d'une étude approfondie et a reçu l'aval des élus des communes concernées, ainsi que de la CDPENAF (Commission De Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers).

Un modèle

Premier projet de ce type sur le secteur, constituant un exemple concret et tangible, il pose les jalons d'une nouvelle génération de centrales agrivoltaïques.

Le projet de centrale agrivoltaïque de Jallans, Villemaury et Moléans présente un triple avantage : il contribue à la lutte contre le changement climatique, il favorise le développement économique local et il s'inscrit dans une démarche durable et respectueuse de l'environnement.

Proposition

Il est proposé de donner un avis favorable au projet de création de la centrale agrivoltaïque du Dunois sur les communes de Moléans, Villemaury et Jallans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré,

DONNE un avis favorable au projet de création de la centrale agrivoltaïque du Dunois sur les communes de Moléans, Villemaury et Jallans

Convention relative à l'instruction des Autorisations d'Urbanisme par Eure et Loir Ingénierie – renouvellement - Délibération n°24-22 (publiée le 27/09/2024)

M. le Maire rappelle que le Conseil municipal adhère au service Instruction des Autorisations d'Urbanisme de l'Agence Technique Départementale d'Eure et Loir (désormais dénommée Eure et Loir Ingénierie) depuis 2019 (délibération du 17 janvier 2019).

La convention arrivant à son terme, il propose de la renouveler.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir débattu et délibéré,

DECIDE de renouveler pour 3 ans (du 1^{er} janvier 2025 au 31/12/2027) la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme établie par Eure et Loir Ingénierie (E.L.I.). Il y sera stipulé que la commune retient l'option 3, à savoir qu'E.L.I. assurera l'instruction des déclarations préalables sauf celles expressément exclues, énumérées ci-dessous :

Sont expressément exclues les déclarations préalables n'entraînant pas de modification de la surface ou de division de parcelle, telles que :

- Les clôtures
- Les modifications d'aspect extérieur n'entraînant pas de création de surface (surface de plancher et/ou emprise au sol)
- Le ravalement de façade
- Les coupes et abattages d'arbres
- Les autorisations relatives au camping et au stationnement des caravanes
- Les installations et travaux divers

AUTORISE M. le Maire à la signer et lui **DONNE TOUS POUVOIRS** pour l'exécution de la présente délibération.

M. le Maire donne les précisions suivantes : les poteaux des trackers seront enfoncés et non scellés, donc démontables. Il y aura 11 m d'espace entre les poteaux ; les panneaux feront 4,40 m². Il y aura 4 kms de haies de plantées. Le projet devrait créer 150 emplois pendant 1 an ½. Cela devrait rapporter environ 7.000,00 €/an à la commune. L'électricité fournie alimenterait 4,5% de la consommation du Département. Le bémol, c'est qu'il faut un poste source ; or, il faut attendre 5 ans pour qu'il soit opérationnel.

S.I.R.P.R.S. de DONNEMAIN SAINT MAMES – MOLEANS – SAINT CHRISTOPHE – Convention de mise à disposition individuelle de titulaire – renouvellement - Délibération n°24-23 (publiée le 30/09/2024)

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} octobre 2021, Mme Nathalie BUISSON-BESNIER, secrétaire de mairie à temps complet, est mise à disposition individuelle du S.I.R.P.R.S. de Donnemain-Moléans-St Christophe à raison de 14/35^{ème} pour remplir les fonctions de secrétaire dudit syndicat.

La convention de mise à disposition, signée le 13 septembre 2021, était d'une durée de trois ans, renouvelable ; elle arrive à échéance le 30 septembre 2024.

M. le Maire propose de la renouveler pour trois ans, l'intéressée ayant donné son accord ; il informe que d'ores et déjà, le comité syndical du SIRPRS a approuvé ce renouvellement, lors de sa séance du 2 juillet 2024.

Le conseil municipal, après avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement de la convention de mise à disposition individuelle de titulaire à conclure entre la commune et le S.I.R.P.R.S., dont un exemplaire est annexé à la présente, à raison de **14/35^{ème}** pour une durée de **3 ans, renouvelable**, à compter du **1^{er} octobre 2024**.

AUTORISE M le 1^{er} Adjoint, Jean-Luc Grare à la signer.

Convention de transfert de fiscalité Z.A. de Marboué – Délibération n°24-24 (publiée le 09/10/2024)

M. le Maire présente la proposition des services de l'Etat de mettre fin à la convention de transfert de fiscalité de la Zone d'Activités de Marboué.

M. le Maire rappelle qu'elle a été mise en place en 1989 pour la création de la Z.A. de Marboué ; chaque commune a versé une participation à hauteur de sa population. Lorsque la Z.A. a dégagé des recettes fiscales, lesdites communes ont bénéficié d'un versement au prorata de leur investissement ; pour Moléans, cette somme s'élevait à 3.562,87 € en 2023.

Le conseil municipal reconnaît que les modalités de cette convention peuvent porter préjudice à la commune de Marboué ; néanmoins, depuis 2017, date à laquelle la compétence du développement économique a été transférée à la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, c'est la commune de Marboué seule qui perçoit les taxes foncières émanant des entreprises nouvellement installées sur la Z.A. de Marboué, ainsi que les recettes dégagées par l'éventuelle augmentation des taux des taxes foncières de toutes les entreprises de la Z.A.

Considérant la baisse régulière des dotations de l'Etat et l'augmentation des charges incombant aux collectivités locales,

Considérant que cette recette contribue à l'équilibre du budget de la collectivité,

le conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, s'oppose à la fin de cette convention.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Travaux :

L'entreprise JOUAS n'est pas intervenue pendant les vacances scolaires, comme prévu initialement.

L'entreprise FONTAINE a procédé à la remise aux normes de l'aire de jeux.

Eglise : Pour info, l'appel public à la concurrence a été publié le 12 juillet et la date limite de remise des plis fixée au 16 septembre, 12h ; la commission a ouvert les plis lundi soir et c'est désormais l'architecte et l'économiste qui se chargent de l'analyse des offres. L'arrêté d'attribution de la subvention du Département est arrivé. La Fondation du Patrimoine a commencé sa communication et les flyers, pliés par Patrice, vont être distribués dans les boîtes aux lettres la semaine prochaine ; il est également prévu d'organiser une petite conférence de presse comme convenu dans les engagements pris vis-à-vis de la Fondation du Patrimoine.

Pour info, la DRAC se réunit mardi 24 septembre pour la chapelle de Valainville.

Sécurité routière Valainville : le Conseil municipal de Conie a approuvé la pose d'un STOP à l'entrée des Nays ; le projet d'implantation des panneaux va être soumis à la subdivision du Dunois. M. Patrice BRUNEAU rappelle qu'il faut inverser l'implantation « voie prioritaire » des panneaux à Dheury.

C.F.U. M. le Maire informe qu'il a émis l'intention de basculer la commune au Compte Financier Unique au 1^{er} janvier 2025, pour les comptes de l'exercice 2024 (*obligatoire à compter du 1/01/2027*). Il rappelle que le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion.

Communauté de communes du Grand Châteaudun :

- L'enquête publique du PLUiH se déroule du 16 sept au 31 oct. Le commissaire enquêteur sera en mairie de Moléans le mercredi 9 octobre de 8 h 30 à 11 h 30
- Mise en place du permis de louer : la commune de Moléans ne répond pas aux conditions requises pour la mise en place de ce dispositif ; 4 logements locatifs privés sont susceptibles d'être non décents sur la commune
- Dispositif France Ruralités Revitalisation : la comcom a décidé le 22 juillet d'exonérer de CFE et de la TFPB les établissements exerçant une activité industrielle, commerciale ou artisanale ou professionnelle non commerciale sur l'ensemble des communes de la comcom
- Rapport de Synthèse de la CLECT : pour mémoire, l'attribution de compensation versée à Moléans depuis le 1^{er} janvier 2017 est de 22 821,01 €/an. Au 1^{er} janvier 2019, avec le retour de la compétence EP, elle était de 29 401,75 €. Au 1^{er} janvier 2025, elle serait toujours du même montant et non impactée par le transfert de la compétence PROMOTION DU TOURISME, DONT LA CREATION D'OFFICES DE TOURISME PAR LA COMMUNE DE CHATEAUDUN.
- F.P.I.C. : la comcom doit se prononcer avant le 1^{er} octobre sur la répartition du prélèvement et/ou du reversement entre l'EPCI et les communes membres. Si répartition de droit commun, Moléans perçoit 10 507,00 € ; si dérogoire, elle perçoit 7 355,00 €.
- Les bureaux de la communauté de communes du Grand Châteaudun déménagent les 14 et 15 décembre prochains au bâtiment « Blériot » de la base aérienne (coût estimé à 200.000,00 €) ; actuellement, la location route de Blois coûte 40.000,00 €/an, à laquelle il faut ajouter le coût du chauffage. M. Jean-Luc GRARE informe qu'il va encore participer à la préparation budgétaire et précise que la durée de remboursement des emprunts de la comcom est désormais de 6 ans (17 ans auparavant).
- PACT 2025 ACTIONS 2 – il s'agit de spectacles avec participation de 30 % de la Comcom. M. Jean-Luc GRARE suggère que ce soit le Comité des Fêtes qui prenne en charge l'organisation des différents spectacles que la commune offre.

SICTOM : le rapport annuel 2023 est à disposition du public

REPAS DES AINÉS : Après un vote à main levée, c'est le traiteur LA FORGE qui est choisi à la majorité absolue (Mmes VELLA et GIRARD ont voté pour M. THURIN). Le menu choisi, à 37,50 € est le suivant :

Punch et 5 petits fours chauds

Duo saumon/foie gras

Trou normand (calvados et glace pomme)

Magret de canard sauce porto, pommes de terre sarladaises et flan de courgettes

Assiette de salade et trio de fromages

Bavarois framboise et son coulis

Café, pain, vins

Il aura lieu le vendredi 6 décembre à 12 h 00

M. le Maire propose de mettre en œuvre une petite animation pour prolonger ce moment convivial (avec l'économie de 3 €/repas faite en choisissant LA FORGE) ; le conseil municipal est d'accord sur le principe.

ART EN SCENE : le spectacle programmé le 5 oct est reporté en 2025 (décision du Département) ; la séance CINE PLEIN AIR a été appréciée même si, comme pour le 14 juillet, les moustiques se sont montrés particulièrement présents et gourmands

Le 14 juillet a été réussi (bon retour sur le feu d'artifice et les festivités proposées en général)

La soirée du Beaujolais nouveau organisée par le Comité des Fêtes aura lieu le vendredi 22 novembre 2024.

Comme il a pu être constaté, une vingtaine de caravanes de gens du voyage s'est installée aux abords de la salle des fêtes dimanche 8 septembre après-midi et est repartie, comme promis, le samedi suivant.

La randonnée gourmande organisée par Les Fêlés de la Terrine de Bonneval le 15 septembre a attiré 230 personnes à la découverte de Moléans.

Séance levée à 20 h 30

Rappel des délibérations prises lors de la séance du 19 septembre 2024 (conformément à l'article R 2121-9 du CGCT):

24-21 Projet agrivoltaïque du Dunois

24-22 Renouvellement convention ADS 2025 - 2027

24-23 Renouvellement convention mise à disposition individuelle au SIRPRS

24-24 Convention de transfert de fiscalité de la Z.A. de Marboué

Signatures :

Le Maire,
Bruno **BROCHARD**

Mme Emmanuelle **MAUPOU DUBOIS**
Secrétaire de séance